



(22) Date de dépôt/Filing Date: 1999/03/29
 (41) Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.: 1999/09/30
 (45) Date de délivrance/Issue Date: 2006/05/23
 (30) Priorité/Priority: 1998/03/31 (FR98 03 979)

(51) Cl.Int./Int.Cl. *A61K 8/39* (2006.01),
A61K 8/37 (2006.01), *A61Q 1/06* (2006.01),
A61Q 1/04 (2006.01)
 (72) Inventeurs/Inventors:
 ARNAUD, PASCAL, FR;
 JACQUES, VERONIQUE, FR
 (73) Propriétaire/Owner:
 L'OREAL, FR
 (74) Agent: ROBIC

(54) Titre : COMPOSITION TOPIQUE CONTENANT UN ESTER D'ACIDE OU D'ALCOOL GRAS RAMIFIE EN C₂₄ A C₂₈
 (54) Title: TOPICAL COMPOSITION CONTAINING AN ACID ESTER OR FATTY ALCOHOL BRANCHED INTO C₂₄ TO
 C₂₈

(57) **Abrégé/Abstract:**

L'invention se rapporte à une composition topique et notamment cosmétique contenant un ester d'acide gras ou d'alcool gras saturé et ramifié en C₂₄ à C₂₈, notamment sous forme d'huile à température ambiante et de poids moléculaire élevé. Cette composition est non grasse et brillante et destinée notamment au soin, traitement ou maquillage de la peau aussi bien du visage que du corps humain, des lèvres et des phanères comme les cheveux, les cils, les sourcils, les ongles.

ABREGE DESCRIPTIF

Composition topique contenant un ester d'acide ou d'alcool gras ramifié en C₂₄ à C₂₈

- 10 L'invention se rapporte à une composition topique et notamment cosmétique contenant un ester d'acide gras ou d'alcool gras saturé et ramifié en C₂₄ à C₂₈, notamment sous forme d'huile à température ambiante et de poids moléculaire élevé.

Cette composition est non grasse et brillante et destinée notamment au soin, traitement ou maquillage de la peau aussi bien du visage que du corps humain, des lèvres et des phanères comme les cheveux, les cils, les sourcils, les ongles.

Composition topique contenant un ester d'acide ou d'alcool gras ramifié en C₂₄ à C₂₈

La présente invention se rapporte à une composition topique, cosmétique ou dermatologique contenant un ester de masse moléculaire élevée, présentant des propriétés sensorielles améliorées. Cet ester est un ester d'acide ou d'alcool gras saturé et ramifié en C₂₄ à C₂₈. L'invention a aussi pour objet l'utilisation de cet ester dans une composition topique, destinée notamment au soin, traitement ou maquillage de la peau aussi bien du visage que du corps humain, des lèvres et des fibres kératiniques ou phanères comme les cheveux, les cils, les sourcils, les ongles.

10 Il est connu d'utiliser dans la formulation des produits cosmétiques et dermatologiques, des huiles dont le nombre de carbone est supérieur à 50 dans le but d'augmenter par exemple, la brillance d'un rouge à lèvres, la cohésion et l'adhésion d'une poudre, le caractère filmogène et l'émolience d'un produit de soin ou de traitement de la peau.

Dans cette optique le formateur dispose de plusieurs types de matières premières telles que :

- des polymères huileux, comme les polybutènes qui présentent cependant l'inconvénient d'être très collants,
- des huiles d'origine végétale qui sont le plus souvent oxydables, ce qui peut entraîner une
20 altération des propriétés cosmétiques ou dermatologiques du produit, et qui manifestent aussi un caractère très gras et parfois collant à l'application,
- des esters liquides synthétiques de masses moléculaires élevées, tels que le tétra[isostéarate] de pentaérythrile (en C₇₇), le citrate de triisooarachidyle (en C₆₆), le tri[isostéarate] de glycéryle (en C₅₇) ou encore le stéaroyl stéarate d'octyldodécyle (en C₅₆) mais qui présentent les inconvénients de manque de glissant à l'application et d'un toucher collant pour les esters de masses moléculaires les plus élevées.

30 La présente invention a justement pour objet l'utilisation d'un nouvel ester d'acide ou d'alcool gras saturé et ramifié en C₂₄ à C₂₈ dans une composition cosmétique ou pour la préparation d'une composition cosmétique ou dermatologique permettant notamment de remédier à ces inconvénients.

Le demandeur a trouvé de manière inattendue que des esters particuliers, constitués par des acides gras ou alcools gras saturés et ramifiés en C₂₄ à C₂₈, ne présentaient pas les inconvénients cités ci-dessus dans la mesure où, malgré un nombre de carbone élevé, ils

possédaient de très bonnes propriétés sensorielles notamment en terme de glissant lors de l'application et d'absence de collant du film déposé sur la peau, les phanères ou les muqueuses telles que les lèvres.

Personne, jusqu'à ce jour n'a décrit ni suggéré d'utiliser ces esters dans une composition à application topique en vue d'apporter, selon l'application spécifique envisagée, de l'émolience, un caractère filmogène, de la brillance, de la cohésion et/ou de l'adhésion à des composés pulvérulents, sans toutefois lui apporter un toucher collant, gras et en améliorant ses propriétés d'étalement et de glissant.

- 10 De façon plus précise l'invention a pour objet une composition topique contenant au moins une phase grasse, caractérisée en ce que cette phase grasse contient au moins un ester d'acide gras ou d'alcool gras saturé et ramifié, la chaîne carbonée de l'acide ou alcool gras étant saturée et ramifiée et contenant 24 à 28 atomes de carbone et l'ester étant un polyester.

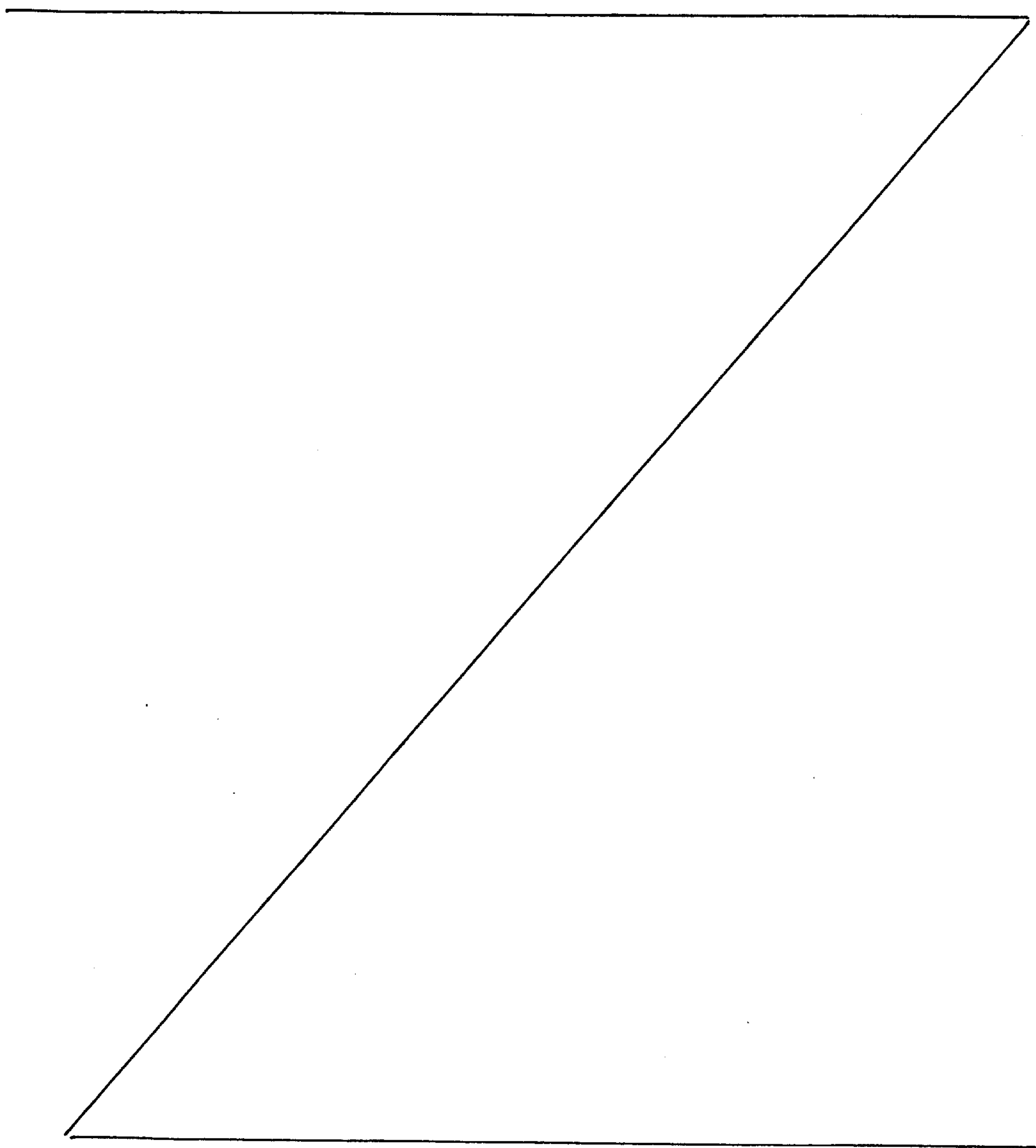
L'invention a aussi pour objet l'utilisation d'un ester d'acide gras ou d'alcool gras dont la chaîne carbonée de l'acide ou de l'alcool est saturée et ramifiée et contient 24 à 28 atomes de carbone, dans une composition cosmétique ou pour la préparation d'une composition dermatologique non collante, non grasse, et/ou brillante lorsqu'elle est appliquée sur la peau, les lèvres et/ou les phanères d'être humain.

L'invention a aussi pour objet l'utilisation d'un ester d'acide gras ou d'alcool gras dont la chaîne carbonée de l'acide ou de l'alcool est saturée et ramifiée et contient 24 à 28 atomes de carbone, dans une composition cosmétique ou pour la préparation d'une composition dermatologique pour lui conférer un caractère d'émollient et/ou filmogène et/ou de cohésion et d'adhésion lorsqu'elle est sous forme pulvérulente.

Le mot ester, selon l'invention, signifie un monoester, un diester, un triester ou plus généralement un polyester. De préférence, il comporte au moins 2 chaînes ramifiées en C₂₄ à C₂₈. Le mot ramifié signifie au moins une chaîne pendante hydrocarbonée comportant notamment de 1 à 14 atomes de carbone.

De préférence, la chaîne pendante comporte au moins 4 atomes de carbone et en particulier 2 carbones de moins que la chaîne principale. Selon l'invention, l'ester est avantageusement un polyester (à savoir au moins un diester).

L'ester de l'invention comporte donc un reste d'alcool gras ou acide gras saturé en C₂₄ à C₂₈ notamment du type respectivement alcool gras ou acide gras de Guerbet.



L'ester de la composition de l'invention est, de manière préférentielle, un ester liquide à température ambiante (20-25°C), présentant un poids moléculaire élevé, c'est-à-dire ayant un nombre de carbone supérieur à 50 et notamment supérieur à 70. L'intérêt d'un produit liquide par rapport à un produit pâteux ou solide à température ambiante, réside dans le nombre plus important de ses applications et sa facilité d'utilisation. De plus, le fait que cet ester présente un poids moléculaire élevé permet l'obtention de composition filmogène, rémanente à l'eau, ce qui est largement souhaité pour les produits de protection notamment solaire. Cet ester permet, en outre, l'obtention d'un film brillant, ce qui est recherché par les consommateurs pour certains produits de maquillage comme les vernis à ongles et les
 10 rouges à lèvres. Il présente, entre autre, un indice de réfraction supérieur à 1,45 à 20°C et un indice d'iode ≤ 4 .

Cet ester malgré son poids moléculaire élevé, n'est ni gras, ni lourd, ni collant et confère à la composition le contenant des propriétés de confort remarquable. Cet ester est une huile au sens cosmétique du terme et non un tensio-actif.

L'ester selon l'invention est avantageusement un ester huileux d'acide gras ramifié en C_{24} - C_{28} comme l'acide décyl 2-tétradécanoïque et plus spécialement un ester de polyol comme le glycérol, qui peut être un mono-, di- ou triglycéride. Préférentiellement, cet ester est un
 20 triglycéride ramifié en C_{24} - C_{28} du type de Guerbet, et notamment un triglycéride d'acide en C_{24} tel que l'acide décyl 2-tétradécanoïque. De préférence, le polyol n'est un ose. Par ailleurs, avantageusement, l'ester est insoluble dans un mélange eau/alcool. Ce triglycéride est par exemple le tri(décyl 2-tétradécanoate) de glycéryle vendu sous la référence DUB TGI*24 par la société Stéarinerie Dubois. Cet ester présente un indice de saponification de 140 à 150, un indice de réfraction $> 1,45$ et notamment allant de 1,454 à 1,459, à 20°C, un indice d'iode ≤ 4 , un indice d'hydroxyle ≤ 30 , un indice d'acide ≤ 10 . Son nombre de carbone est de 75.

On peut aussi utiliser les esters d'acide gras en C_{24} du pentaérythritol comme le tétra(décyl
 30 2-tétradécanoate) de pentaérythryle (à 101 atomes de carbone) vendu sous la référence DUB PTI*24 par la société Stéarinerie Dubois.

Lorsque l'alcool associé à un acide gras ramifié en C_{24} à C_{28} est un polyol, l'estérification peut être partielle (et concerner 1, 2, 3 ou plus de groupes OH selon l'alcool utilisé) ou être totale.

*; marques de commerce

Comme ester de l'invention comportant un reste d'alcool gras à chaîne saturée et ramifiée en C₂₄ à C₂₈, on peut citer les dimérates de di(décyltétradécyle) (à 84 atomes de carbone) comme celui vendu sous la référence DUB DI*24D par la société Stéarinerie Dubois ou encore le néopentanoate de décyltétradécyle (à 29 atomes de carbone) ou encore l'isostéarate de décyl tétradécyle vendu par la société Condea sous la référence Isofol Ester* 2482 (à 42 atomes de carbone). Les dimérates sont des diacides généralement d'acide en C₆ à C₂₄ comme l'acide oléique, linoléique, linoléique, etc...

- 10 L'ester selon l'invention peut représenter de 0,1 à 99,9 % du poids de la composition, de préférence de 1 à 99 % et mieux de 5 à 90 %, et de façon générale, être présent en une quantité suffisante pour conférer à la composition des propriétés de non gras, non collant, de glissant et/ou de brillance.

Les propriétés sensorielles de l'ester selon l'invention, ont été mises en évidence à travers un test réalisé sur un panel de cinq personnes à partir d'un protocole décrit dans le document EP-A-550779 de la société Nestlé.

- 20 Les applications de l'ester de l'invention sont multiples et concernent l'ensemble des produits cosmétiques et dermatologiques.

Les produits de l'invention peuvent se présenter sous la forme de compositions solides, pâteuses ou liquides, anhydres ou en émulsion.

- 30 Ainsi, la composition de l'invention peut se présenter sous toutes les formes galéniques normalement utilisées pour une application topique, et notamment sous forme d'un gel huileux, d'une émulsion huile-dans-eau ou eau-dans-huile, d'une dispersion d'huile dans de l'eau grâce à des vésicules, les vésicules étant situées à l'interface huile/eau. Cette composition peut avoir l'aspect d'une crème, d'une pommade, d'une pâte souple, d'un onguent, d'un solide coulé ou moulé et notamment de stick ou de coupelle ou compactée.

De façon plus spécifique, l'invention a pour objet un produit à lèvres contenant une phase grasse liquide contenant au moins un ester tel que défini précédemment.

* marques de commerce

La composition selon l'invention peut être avantageusement utilisée pour le traitement, le maquillage ou le soin de la peau et/ou des muqueuses selon la nature des actifs utilisés. En particulier, la composition de l'invention peut être un bâton de rouge à lèvres, un brillant à lèvres (gloss en terminologie anglo-saxonne) utilisable tel quel ou pour appliquer sur un film de rouge à lèvres notamment pour en augmenter sa brillance (top coat en terminologie anglo-saxonne). Elle peut aussi constituer un fond de teint fluide ou solide, un produit anti-cernes ou contours des yeux, un eye liner, un mascara, un fard à joues ou à paupières, un vernis à ongles, une poudre libre, un produit de maquillage du corps ou encore un produit de protection solaire ou un produit de soin ou de nettoyage de la peau tel que les produits gommant. Ces compositions peuvent, en outre, contenir des actifs cosmétiques ou dermatologiques, en vue, notamment d'apporter un aspect soin ou traitant à la composition. Ainsi la composition peut contenir des vitamines et autres actifs lipophiles (lanoline, filtre UVA) ou hydrophiles (hydratants comme la glycérine) au moins une cire et/ou au moins une charge particulière et/ou au moins une huile différente dudit ester.

La composition de l'invention peut, en outre, contenir tout autre ingrédient classiquement utilisé dans les domaines concernés. En particulier, elle peut contenir une charge particulière pouvant représenter de 0 à 35 % du poids total de la composition, de préférence de 0,5 à 20 %, et qui peut comprendre des pigments et/ou des nacres et/ou des charges habituellement utilisés dans les compositions cosmétiques ou dermatologiques. Cette charge peut conduire à une composition colorée, blanche ou incolore.

Par pigments, il faut comprendre des particules blanches ou colorées, minérales ou organiques, insolubles dans la phase grasse liquide, destinées à colorer et/ou opacifier la composition. Par charges, il faut comprendre des particules incolores ou blanches, minérales ou de synthèse, lamellaires ou non lamellaires. Par nacres, il faut comprendre des particules irisées, notamment produites par certains mollusques dans leur coquille ou bien synthétisées. Ces charges et nacres servent notamment à modifier la texture de la composition.

Les pigments peuvent être présents dans la composition à raison de 0,05 à 25 % du poids de la composition finale, et de préférence à raison de 2 à 15 %. Comme pigments minéraux utilisables dans l'invention, on peut citer les oxydes de titane, de zirconium ou de cérium ainsi que les oxydes de zinc, de fer ou de chrome et le bleu ferrique. Parmi les pigments organiques utilisables dans l'invention, on peut citer le noir de carbone, et les laques de baryum, strontium, calcium (DC Red N°7), aluminium.

Les nacres peuvent être présentes dans la composition à raison de 0 à 20 % du poids total de la composition, de préférence à un taux élevé de l'ordre de 1 à 15 %. Parmi les nacres utilisables dans l'invention, on peut citer le mica recouvert d'oxyde de titane, d'oxyde de fer, de pigment naturel ou d'oxychlorure de bismuth tel que le mica titane coloré.

Les charges peuvent être présentes à raison de 0 à 35 % du poids total de la composition, de préférence 0,5 à 15 %. On peut notamment citer le talc, le mica, le kaolin, les poudres de Nylon* (Orgasol notamment) et de polyéthylène, le Téflon*, l'amidon, le nitrure de bore, des microsphères de copolymères telles que l'Expancel* (Nobel Industrie), le polytrap* (Dow
10 Corning) et les microbilles de résine de silicone (Tospearl* de Toshiba, par exemple).

Avantageusement, la phase grasse contient, de plus, un ou plusieurs autres corps gras et notamment des cires, des gommes et des huiles différentes de l'ester de l'invention.

Les cires peuvent être hydrocarbonées, fluorées et/ou siliconées et être d'origine végétale, minérale, animale et/ou synthétique. En particulier, elles présentent une température de fusion supérieure à 25°C et mieux supérieure à 45°C.

Comme cire utilisable dans l'invention, on peut citer, la lanoline oxypropylénée ou non,
20 acétylée ou non, la cire d'abeilles, la cire de Carnauba ou de Candelilla, la paraffine, les cires de lignite ou microcristalline, la cérésine, ou l'ozokérite ; les cires synthétiques comme les cires de polyéthylène et les cires de Fischer-Tropsch ou encore des esters comme l'octacosanylstéarate, les cires de silicones comme les alkyl ou alkoxydiméthicones ayant une chaîne alkyle ou alcoxy de 16 à 45 atomes de carbone.

La nature et la quantité des gommes ou cires sont fonction des propriétés mécaniques et des textures recherchées. A titre indicatif, la composition peut contenir de 0 à 50 % en poids de cires, par rapport au poids total de la composition et mieux de 5 à 30 %.

30 Les huiles peuvent être des huiles hydrocarbonées et/ou siliconées et/ou fluorées. Ces huiles peuvent être d'origine animale, végétale, minérale ou synthétique. A titre d'exemple d'huile utilisable dans l'invention, on peut citer les huiles hydrocarbonées d'origine animale telles que le perhydrosqualène ; les huiles hydrocarbonées végétales telles que les triglycérides liquides d'acides gras de 4 à 10 atomes de carbone comme les triglycérides des acides heptanoïque ou octanoïque, les triglycérides de noix de coco hydrogénés, et les
* marques de commerce

- triglycérides des acides caprylique/caprique comme ceux vendus par la société Stéarineries Dubois ou ceux vendus sous les dénominations Miglyol^{*} 810, 812 et 818 par la société Dynamit ; les hydrocarbures linéaires ou ramifiés, d'origine minérale ou synthétique tels que les huiles de paraffine et leurs dérivés, la Vaseline^{*}, les polydécènes, le polyisobutène hydrogéné tel que le parléam ; les esters et les éthers de synthèse notamment d'acides gras comme les huiles de formule R_1COOR_2 dans laquelle R_1 représente le reste d'un acide gras supérieur comportant de 7 à 29 atomes de carbone et R_2 représente une chaîne hydrocarbonée contenant de 3 à 30 atomes de carbone comme par exemple l'huile de Purcellin, le myristate d'isopropyle, le palmitate d'éthyl-2hexyle, le stéarate d'octyl-2-dodécyle, l'érucate d'octyl-2-dodécyle, l'isostéarate d'isostéaryle ; les esters hydroxylés comme l'isostéaryl lactate, l'octylhydroxystéarate, l'hydroxystéarate d'octyldodécyle, le diisostéarylmalate, le citrate de trisocétyle, des heptanoates, octanoates, décanoates d'alcools gras ; des esters de polyol comme le dioctanoate de propylène glycol, le diheptanoate de néopentylglycol, le diisononanoate de diéthylèneglycol ; et les esters du pentaérythritol ; des alcools gras ayant de 12 à 26 atomes de carbone comme l'octyldodécanol, le 2-butyloctanol, le 2-hexyldécanol, le 2-undécylpentadécanol, l'alcool oléique ; les huiles siliconées comme les polydiméthylsiloxanes (PDMS) volatiles ou non, linéaires ou cycliques, liquides ou pâteux à température ambiante ; leurs mélanges.
- 10
- 20 Ces huiles peuvent représenter de 0 à 99,9 % en poids par rapport à la phase grasse liquide et mieux de 0 à 95 %.

Comme autre ingrédient utilisable dans l'invention, on peut citer les conservateurs, les épaississants de phase aqueuse ou grasse (Bentone^{*} ou silice), les parfums, les tensioactifs, les antioxydants et leurs mélanges. Les quantités de ces différents ingrédients sont celles classiquement utilisées dans les domaines concernés et par exemple de 0,01 % à 20 % du poids total de la composition. La nature de ces ingrédients et leur proportion doit être compatibles avec les propriétés recherchées des compositions de l'invention. La composition peut aussi contenir de l'eau à raison de 0 à 95 % du poids total de la composition.

30

L'invention a encore pour objet une utilisation cosmétique de la composition ci-dessus pour soigner et/ou maquiller la peau et/ou les muqueuses et/ou les phanères et plus spécialement les lèvres ainsi qu'une utilisation de cette composition pour la préparation d'une composition dermatologique destinée à traiter la peau et/ou les muqueuses et notamment les lèvres et/ou

* marques de commerce

les phanères. L'invention a aussi pour objet un procédé de traitement cosmétique et/ou dermatologique de la peau et/ou des muqueuses et notamment des lèvres et/ou des phanères, consistant à appliquer sur la peau et/ou les muqueuses et notamment les lèvres et/ou les phanères d'être humain la composition définie ci-dessus.

L'invention a encore pour objet un procédé pour conférer à une composition topique un toucher non collant et/ou non gras et/ou un aspect brillant, et/ou un caractère filmogène consistant à introduire dans un milieu cosmétique et/ou dermatologique, au moins un ester tel que défini précédemment. Elle a encore pour objet un procédé pour conférer à une
10 composition topique pulvérulente de la cohésion et/ou de l'adhésion, consistant à introduire dans la composition au moins un ester tel que défini précédemment.

La composition de l'invention peut être obtenue par chauffage des différents constituants à la température de fusion des cires la plus élevée, puis coulage du mélange fondu dans un moule (coupelle ou doigt de gant). Elle peut aussi être obtenue par extrusion comme décrit dans la demande EP-A-667 146.

Les exemples de compositions ci-après sont donnés à titre illustratif et sans caractère limitatif. Les quantités y sont données en % en poids.

20

Exemple 1 : gloss en bouillotte

Triglycéride en C ₂₄ (DUB TGI 24)*	81 %
Silice pyrogénée hydrophobe (Aérosil R972 de Degussa)	9 %
Nacres	9,5 %
Conservateur, antioxydant	0,5 %

Mode opératoire : On disperse la silice dans l'huile à température ambiante à l'aide d'un Rayneri à une vitesse de 1 000 tr/min. On ajoute les nacres en maintenant l'agitation et on verse la composition dans des bouillottes. On obtient ainsi un gloss très brillant facile à appliquer et très peu collant.

* marques de commerce

30

Exemple 2 : gloss en pot

Triglycéride en C ₂₄ (DUB TGI [*] 24)	34,0 %
Huile de lanoline	40,0 %
Octyldodécanol	14,0 %
Cire de polyéthylène	6,0 %
Cire microcristalline	3,0 %
Pigment	2,0 %
Conservateur, antioxydant	0,5 %
Parfum	0,5 %

Mode opératoire : Les constituants sont mélangés et chauffés à 100-105°C. Après homogénéisation et broyage des pigments, le mélange est coulé à 100°C dans des pots appropriés. On obtient ainsi un gloss très brillant et peu collant.

Exemple 3 : rouge à lèvres en stick

Triglycéride en C ₂₄ (DUB TGI [*] 24)	7,0 %
Dimèredilinoate de dioctyldodécyle	24,0 %
Octyldodécanol	15,0 %
Triglycéride d'acide caprique/caprylique	10,0 %
Bentone (quaternium-18 hectorite)	0,6 %
Huile de lanoline	11,0 %
Lanoline oxypropylénée (5 OP)	5,0 %
Lanoline acétylée	5,0 %
Cire de polyéthylène	8,0 %
Octacosanylstéarate	5,0 %
Glycérides de noix de coco hydrogénés	2,0 %
Pigments	7,0 %
Parfum, conservateur, antioxydant	0,4 %

10

Mode opératoire : On disperse la bentone dans une partie de la phase huileuse, puis on ajoute le reste de la phase grasse que l'on chauffe à 95°C. Après homogénéisation et broyage des pigments, le mélange est coulé dans des moules adéquates. On obtient alors
* marques de commerce

un stick de rouge à lèvres présentant de bonnes propriétés cosmétiques d'application et de brillance.

1er) Test comparatif

a) Test

Le test consiste en une comparaison, à travers une formule simple sous forme de gel de silice, des propriétés cosmétiques de l'ester de l'invention (ici le DUB TGI^{*} 24) (composition B) avec celles du tétra[isostéarate] de pentaérythryle (composition A) et du tri[isostéarate] de glycéryle (composition C).

10

Le tétra[isostéarate] de pentaérythryle (en C₇₇) a été choisi comme représentant un ester huileux de masse moléculaire élevée. Le tri[isostéarate] de glycéryle (en C₅₇) a été choisi comme représentant un ester ayant une structure chimique proche de celle de l'ester de l'invention.

La comparaison a été réalisée à partir des formules suivantes :

COMPOSITIONS	A	B	C
• Silice pyrogénée vendue sous la réf. Aérosil [*] R972 par Degussa	9,00 %	9,00 %	9,00 %
• Tétra[isostéarate] de Pentaérythryle vendu sous la référence Prisorine PTIS 3631 de Unichema [*]	90,13 %	-	-
• Ester de l'invention vendu sous la référence DUB TGI 24 par Stéarinerie Dubois [*]	-	90,13 %	-
• Tri[isostéarate] de glycéryle vendu par Stéarinerie Dubois	-	-	90,13 %
• Conservateur	0,40 %	0,40 %	0,40 %
• Antioxydant	0,07 %	0,07 %	0,07 %
• Parfum	0,40 %	0,40 %	0,40 %

Pour chaque formule la silice a été dispersée dans l'huile au Rayneri à température ambiante.

20

b) Protocole du test

* marques de commerce

Le test a été réalisé sur 5 personnes en suivant le protocole décrit dans le document EP 550 779 de Nestlé. Cette méthode permet en effet de quantifier numériquement par un indice (IDT, indice de toucher) les différentes caractéristiques qui définissent le toucher des produits cosmétiques.

L'IDT comprend trois paramètres :

- Le toucher initial comprenant :

- une note de texture de 1 (trop sèche) à 5 (très grasse),
 - une note de glissement de 1 (freine trop) à 5 (glisse bien),
- la cotation constituant la moyenne des deux notes.

- Le toucher intermédiaire pendant l'étalement comprenant :

- un note d'étalement de 1 (freine trop) à 5 (glisse bien),
 - une note de caractère collant de 1 (trop collant) à 5 (pas collant),
 - une note de vitesse de pénétration de 1 (très lente) à 5 (rapide),
 - une note de degré de pénétration de 1 (inexistante) à 5 (très bonne),
- la cotation constituant la moyenne des quatre notes.

- Le toucher final comprenant :

- une note d'impression au frottement de 1 (freine trop) à 5 (glisse bien),
 - une note caractérisant le film lipidique résiduel sur la peau de 1 (inexistant, peau sèche) à 5 (riche, peau bien nourrie),
- la cotation étant la somme des deux notes.

L'IDT est exprimé par la cotation du toucher initial/la somme de la cotation du toucher intermédiaire et de la cotation du toucher final. Les échantillons de produits à tester sont soumis aux expérimentateurs qui les appliquent successivement sur les intérieurs des avants-bras. La quantité de produit à appliquer doit être la même pour chaque essai, c'est-à-dire environ 0,2 g.

c) Résultats du test

Tableau I

COMPOSITIONS	A	B	C
<u>Toucher initial</u>			

Note de texture	3,60	3,40	3,70
Note de glissement	2,90	4,20	3,40
Moyenne	3,25	3,80	3,55
<u>Toucher intermédiaire</u>			
Note d'étalement	2,00	3,90	3,40
Note de caractère collant	1,50	3,50	3,20
Note de vitesse de pénétration	2,80	2,50	1,30
Note de degré de pénétration	2,60	2,30	2,00
Moyenne	2,23	3,05	2,48
<u>Toucher Final</u>			
Note de frottement	2,30	4,10	3,40
Note de film lipidique résiduel	3,00	3,70	2,80
Somme	5,30	7,80	6,20
<u>IDT</u>	3,25/7,53	3,80/10,85	3,55/8,68

Les propriétés sensorielles sont d'autant meilleures que le numérateur et le dénominateur de l'IDT sont élevés.

Il ressort clairement de ce test que l'ester selon l'invention procure des propriétés améliorées par rapport à ceux de l'art antérieur.

10 Bien entendu, les propriétés cosmétiques de ce triglycéride d'acide gras ramifié en C₂₄ sont tout à fait comparables à celles des esters d'alcool gras ramifiés en C₂₄ et comportant un nombre d'atomes total similaire.

2ème) Test comparatif

Dans ce test, on a comparé les propriétés cosmétiques de l'ester de l'invention (ici le DUB PTI*²⁴), composition E avec celles du tétra[isostéarate] de pentaérythrityle (à 77 atomes de carbone), vendu sous la référence Prisorine* (PTIS 3631) par la société Unichema, composition D.

20 La comparaison a été effectuée dans les mêmes conditions qu'au point 1) sur les compositions D et E suivantes. Les résultats de ce test sont portés dans le tableau II.

* marques de commerce

COMPOSITIONS	D	E
Silice pyrogénée vendue sous la réf. * Aérosil R972 par Degussa	9,00 %	9,00 %
Tétra[isostéarate] de Pentaérythryle * vendu sous la forme PTIS 3631	90,13 %	
Tétra[décyltétradécanoate] de * pentaérythryle (DUB PTI24)		90,13 %
Conservateur	0,40 %	0,40 %
Antioxydant	0,07 %	0,07 %
Parfum	0,40 %	0,40 %

Tableau II

COMPOSITIONS	D	E
<u>Toucher initial</u>		
Note de texture	4,00	4,00
Note de glissement	2,60	2,60
Moyenne	3,30	3,30
<u>Toucher intermédiaire</u>		
Note d'étalement	2,40	2,80
Note de caractère collant	2,80	3,40
Note de vitesse de pénétration	2,40	2,00
Note de degré de pénétration	2,80	2,20
Moyenne	2,60	2,60
<u>Toucher final</u>		
Note de frottement	2,20	2,80
Note de film lipidique résiduel	3,20	3,80
Somme	5,40	6,60
IDT	3,30/8,00	3,30/9,20

Il ressort clairement du tableau II que l'ester de l'invention procure des propriétés améliorées par rapport à celles de l'ester ne comportant pas de chaîne ramifiée en C₂₄-C₂₈.

3ème) Test comparatif

* marques de commerce

Dans ce test, on a comparé les propriétés cosmétiques de l'isostéarate de décytétradécyle (à 42 atomes de carbone) vendu sous la référence Isofol Ester^{*} 2482 par la société Condéa, composition G, avec celles de l'érucate d'oléyle (à 40 atomes de carbone) vendu par la société Henkel sous la référence CETIOL^{*} J-600, composition F.

La comparaison a été effectuée dans les mêmes conditions qu'au point 1) sur les compositions F et G, ci-après. Les résultats sont portés dans le tableau III.

COMPOSITIONS	F	G
Silice pyrogénée vendue sous la réf. Aérosil [*] R972 par Degussa	9,00 %	9,00 %
Erucate d'oléyle (Cetiol [*] J-600)	90,13 %	
Isostéarate de décytétradécyle (Isofol Ester [*] 2482)		90,13 %
Conservateur	0,40 %	0,40 %
Antioxydant	0,07 %	0,07 %
Parfum	0,40 %	0,40 %

10

Tableau III

COMPOSITIONS	F	G
<u>Toucher initial</u>		
Note de texture	3,00	3,80
Note de glissement	3,60	3,60
Moyenne	3,30	3,70
<u>Toucher intermédiaire</u>		
Note d'étalement	3,60	3,40
Note de caractère collant	4,40	4,20
Note de vitesse de pénétration	3,00	3,80
Note de degré de pénétration	3,60	3,80
Moyenne	3,65	3,80
<u>Toucher final</u>		
Note de frottement	3,00	3,00
Note de film lipidique résiduel	2,40	2,80

* marques de commerce

Somme	5,40	5,80
IDT	3,30/9,05	3,70/9,60

Là encore, l'ester de l'invention (reste d'alcool gras ramifié en C₂₄) procure des propriétés améliorées par rapport à celles de l'ester de l'art antérieur (sans chaîne ramifiée en C₂₄ à C₂₈).

4ème) Test comparatif

10 Dans ce test, on a comparé les propriétés cosmétiques de l'ester selon l'invention (ici le DUB DI*24 D), composition I, avec celles d'un dimère de l'art antérieur, le dilinoléate de di(octyldodécyle) (à 76 atomes de carbone) vendu sous la référence Liquiwax DIEFA* par la société Brooks Ind., composition H. Les compositions H et I sont données ci-après et les résultats du tests sont portés dans le tableau IV.

COMPOSITIONS	H	I
Silice pyrogénée vendue sous la réf. Aérosil* R972 par Degussa	9,00 %	9,00 %
Dimère dilinoleate de di(octyldocécyle) (Liquiwax* DIEFA)	90,13 %	
Di(décyltétradécyl) dimérate (DUB DI*24 D)		90,13 %
Conservateur	0,40 %	0,40 %
Antioxydant	0,07 %	0,07 %
Parfum	0,40 %	0,40 %

* marques de commerce

Tableau IV

COMPOSITIONS	H	I
<u>Toucher initial</u>		
Note de texture	4,00	3,80
Note de glissement	3,00	4,00
Moyenne	3,50	3,90
<u>Toucher intermédiaire</u>		
Note d'étalement	2,70	3,60
Note de caractère collant	2,60	3,40
Note de vitesse de pénétration	2,00	2,60
Note de degré de pénétration	2,60	2,80
Moyenne	2,50	3,10
<u>Toucher final</u>		
Note de frottement	2,00	3,40
Note de film lipidique résiduel	3,60	3,60
Somme	5,60	7,00
IDT	3,50/8,10	3,90/10,10

Là encore, l'ester de l'invention (reste d'alcool gras en C₂₄) procure des propriétés améliorées par rapport à celles de l'ester de l'art antérieur (sans chaîne ramifiée en C₂₄ à C₂₈).

REVENDICATIONS

1. Composition cosmétique destinée à une application topique contenant au moins une phase grasse, caractérisée en ce que cette phase grasse contient au moins un ester d'acide gras ou d'alcool gras, la chaîne carbonée de l'acide ou alcool gras étant saturée et ramifiée et contenant 24 à 28 atomes de carbone, et l'ester étant un polyester.
- 10 2. Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'ester comporte un nombre de carbone > 50.
3. Composition selon la revendication 2, caractérisée en ce que l'ester comporte un nombre de carbone > 70.
4. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'ester comporte au moins 2 chaînes ramifiées en C₂₄ à C₂₈.
- 20 5. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que l'ester est un ester d'acide ou d'alcool gras en C₂₄.
6. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que l'ester est liquide à température ambiante.
7. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que l'ester est choisi dans le groupe
30 constitué par les triglycérides d'acide gras ramifié en C₂₄, les esters d'acide gras ramifié en C₂₄ du pentaérythritol,

les esters d'alcool gras ramifié en C₂₄ et de diacides, et leurs mélanges.

8. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que l'indice de réfraction de l'ester est supérieur à 1,45 à 20°C.

9. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que l'ester présente un indice d'iode
10 ≤ 4.

10. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que l'ester est un triglycéride d'acide gras ramifié en C₂₄.

11. Composition selon l'une quelconque des revendication 1 à 10, caractérisée en ce que l'ester est le triglycéride de l'acide décyl-2-tétradécanoïque.

20 12. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisée en ce que l'ester est en quantité suffisante pour conférer à la composition des propriétés de non gras, de non collant, de glissant et/ou de brillance.

13. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, se présentant sous forme de produit de maquillage et/ou de soin du visage ou du corps, des lèvres et/ou des phanères.

30 14. Composition de soin ou de maquillage des lèvres, caractérisée en ce qu'elle est conforme à l'une quelconque des revendications 1 à 13.

15. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisée en ce qu'elle contient, entre autre, au moins une cire et/ou au moins une charge particulaire et/ou au moins une huile différente dudit ester.

16. Utilisation d'un ester saturé d'acide gras ou d'alcool gras dont la chaîne carbonée de l'acide ou de l'alcool est ramifiée et contient 24 à 28 atomes de carbone, dans une composition cosmétique ou pour la préparation d'une composition dermatologique non collante, non grasse, et/ou brillante lorsqu'elle est appliquée sur la peau, les lèvres et/ou les phanères d'être humain, et l'ester étant un polyester.

17. Utilisation d'un ester saturé d'acide gras ou d'alcool gras dont la chaîne carbonée de l'acide ou de l'alcool est ramifiée et contient 24 à 28 atomes de carbone, dans une composition cosmétique ou pour la préparation d'une composition dermatologique, en vue de lui conférer un caractère émollient et/ou filmogène et/ou de cohésion et d'adhésion lorsque la composition est sous forme pulvérulente.

18. Utilisation selon la revendication 16 ou 17, caractérisée en ce que l'ester est liquide à température ambiante.

19. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 16 à 18, caractérisée en ce que l'ester comporte au moins 2 chaînes ramifiées en C₂₄ à C₂₈.

30

20. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 16 à 19, caractérisée en ce que l'ester est choisi parmi les triglycérides d'acide gras ramifié en C₂₄, les esters d'acide

gras ramifié en C₂₄ du pentaérythrytol, les esters d'alcool gras ramifié en C₂₄ et de diacides, et leurs mélanges.

21. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 16 à 20, caractérisée en ce que l'ester est un triglycéride d'acide gras ramifié en C₂₄.

22. Utilisation selon l'une quelconque des revendications 16 à 21, caractérisée en ce que l'ester est le triglycéride de l'acide décyl 2-tétradécanoïque.

23. Utilisation d'une composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 15 pour un traitement cosmétique de la peau et/ou des muqueuse, des lèvres et/ou des phanères d'un être humain.

24. Procédé pour conférer à une composition topique un toucher non collant et/ou non gras et/ou un aspect brillant, et/ou un caractère filmogène, consistant à introduire dans un milieu cosmétique et/ou dermatologique au moins un ester tel que défini dans les revendications 1 à 11.

25. Procédé pour conférer à une composition topique pulvérulente de la cohésion et/ou de l'adhésion, consistant à introduire dans la composition au moins un ester tel que défini dans les revendications 1 à 11.